

[10] D'un défenseur des droits humains,
demandeur d'asile,
Président de l'association «Contrôle public»,
M. Ziablitsev Sergei
Tél. +33 (6) 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

Commissariat Nice Central
1 Avenue du Marechal Foch, 06000 Nice

Fait à Nice, France, le 23/07/2020.

Aucune réponse de la police à toutes mes plaintes sur les délits au 23/07/2020. Et des crimes continuent d'être commis contre moi.

J'attends des solutions et du matériel de vérification par e-mail.

Je demande à me contacter par e-mail - je fournis des preuves.

Histoire des appels:

№1 plainte №A41861d927,18/07/20;

№2 plainte №Af99feede8,18/07/2020;

№3, 19/07/2020, l'art. 225-14 CP c.OFIL, La plainte sur les délits, №A46ce7a818;

№4 La plainte sur les délits. №A1e119ccbf,19/07/20;

№5 La plainte sur les délits. C.4 policiers et M. AJIL Anas.№Aacbd7648b,19/07/2020;

№6 La plainte sur les délits №A77baa9837,20/07/20.c.4 policiers et M. AJIL Anas.

№7 La plainte sur les délits,№D58975215d,21/07/20. C.4 policiers et M. AJIL Anas

№8 La plainte sur les délits, № Da4b5ce1dd,22/07/20. C.4 policiers et M. AJIL Anas.

№9 La plainte sur les délits,№D2eb68e6ea,22/07/2020, C.3 membres de la commission,M.AJIL Anas

Cordialement.

Никакой реакции полиции на все мои les plaintes sur les délits нет на 23/07/2020. И преступления продолжают совершаться в отношении меня.

Я ожидаю на емэйл решений и материалов проверки.

Я прошу связаться со мной по емэйл-я предоставляю доказательства

Aucune réponse de la police à toutes mes plaintes sur les délits au 23/07/2020. Et des crimes continuent d'être commis contre moi.

J'attends des solutions et du matériel de vérification par e-mail. Je demande à me contacter par e-mail - je fournis des preuves.

Histoire des appels:

Nº1 plainte №A41861d927,18/07/20;

Nº2 plainte №Af99feede8,18/07/2020;

Nº3, 19/07/2020, l'art. 225-14 CP c.OFII, La plainte sur les délits, №A46ce7a818;

Nº4,№A1e119ccbf,19/07/20;

Nº5,C.4 policiers et M. AJIL Anas.№Aacbd7648b,19/07/2020;

Nº6,№A77baa9837,20/07/20.c.4 policiers et M. AJIL Anas.

Nº7,№D58975215d,21/07/20. C.4 policiers et M. AJIL Anas

Nº8,№ Da4b5ce1dd,22/07/20. C.4 policiers et M. AJIL Anas.

Nº9,№D2eb68e6ea,22/07/2020, C.3 membres de la commission,M.AJIL Anas

Commune :

NICE

Où cela s'est-il passé ? (*

Je demande à me contacter par e-mail - je fournis des preuves.

Éléments susceptibles d'orienter l'enquête

Je demande à me contacter par e-mail - je fournis des preuves.

Avez-vous subi un préjudice moral et/ou matériel ? (*)

J'ai subi un préjudice moral et/ou matériel.

Dans ce cas, veuillez le décrire ci-dessous.

Je suis soumis à des traitements inhumains, des brimades, qui sont interdits par le Pacte.

Mes droits fondamentaux ont été violés depuis le 18/04/2019 et continuent d'être violés

Я подвергаюсь бесчеловечному обращению, издевательствам, что запрещено Пактом.

Мои фундаментальные права нарушены с 18/04/2019 и продолжают нарушаться

—



Pré-plainte en ligne

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Votre déclaration est terminée et est enregistrée sous le numéro **D4d3a85e8d**

Vous avez choisi de finaliser votre plainte auprès du service de police ou de gendarmerie suivant :

- Commissariat de police de Nice, 1 avenue du maréchal Foch 06000 NICE, tél. 04 92 17 22 22
- à la date souhaitée suivante : 23/07/2020, 09-30

Ce service prendra contact avec vous par courriel ou par téléphone pour convenir d'un rendez-vous.

Si vous êtes mineur, il est préférable que vous vous déplaciez accompagné de votre représentant légal.

Pièces à présenter lors de la signature de la plainte :

Pour justifier de votre identité, l'un de ces documents suivants :

- **carte d'identité, passeport**, livret de famille, extrait ou copie intégrale d'acte de naissance, titre de séjour, récépissé de la demande de renouvellement de ce titre

Pour les personnes morales :

- KBIS, délégation de statuts et pouvoirs

Pour justifier du préjudice subi :

- En cas d'atteintes corporelles et/ou morales :

- certificats médicaux en votre possession

- En cas de dommages matériels :

- tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...)
- tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment)

- En cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :

- certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule
- le véhicule, dans le cas où des opérations de police technique et scientifique devraient être menées.
- Si vous avez en votre possession des éléments de preuve (une capture d'écran, sms, courriels, photos ou vidéos, etc.) attestant de l'infraction, veuillez les apporter de préférence sur un support numérique (clé usb, disque dur...).

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur cette démarche.

**Je donne
mon avis**

Voxusagers.gouv.fr



Conditions d'utilisation Informations locales

[Retour en haut de page](#)

